



BESOIN D'AIDE ?

Trouver simplement la réponse à votre question

PREMIER PAS

ACTIVER MA CARTE PCS

Comment activer ma carte PCS Black ?

Pour activer votre carte PCS Black et récupérer votre code PIN, envoyez le sms suivant :
Les lettres PIN suivies d'un espace, puis des 8 derniers chiffres de votre carte PCS au 0496 863 584

Exemple : PIN 12345678

CRÉER MON ESPACE «MON COMPTE» ?

Créer mon espace «Mon compte» sur mypcs.com

Une fois sur le site mypcs.com, en haut à droite, cliquez sur «Mon compte»

Cliquez ensuite sur le bouton «Première connexion»

Renseignez les informations de votre carte PCS. Vous aurez besoin du mobile qui vous a servi à activer votre carte PCS. Un code de vérification vous sera envoyé sur celui-ci.

Puis, vous devrez remplir vos informations personnelles et créer votre identifiant et mot de passe de connexion à votre espace « Mon compte ».

Il faut choisir un identifiant qui n'est pas déjà pris par un autre client PCS et pas trop facile.

Si le nom est déjà choisi vous aurez le message d'erreur suivant.

Nous vous conseillons de choisir un identifiant mixant lettres et chiffres. Il est important de choisir un identifiant que vous pourrez retenir pour vos prochaines connexions à votre espace « Mon compte ».

Concernant le code secret et afin que celui-ci soit bien sécurisé, nous allons vous demander plusieurs prérequis. Afin de vous aider, au fur et à mesure que vous écrivez votre mot de passe nous allons indiquer en vert lorsqu'un critère est respecté. Lorsqu'un critère manque, il reste en rouge

Si vous avez commandé une carte personnalisée à votre nom (carte embossée) ou une Virtual card, votre espace « Mon compte » a déjà été créé lors de l'achat de votre carte. Il vous suffit donc de vous connecter à votre espace «Mon compte» en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez choisi lors de votre achat.

a déjà été créé lors de l'achat de votre carte. Il vous suffit donc de vous connecter à votre espace «Mon compte» en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez choisi lors de votre achat.

Créer mon espace «Mon compte» depuis l'appli mobile MyPCS

Tout d'abord, téléchargez l'application MyPCS sur les stores !

Puis, ouvrez l'appli, appuyez sur «Se connecter» puis sur «Première connexion».

Vous aurez besoin du mobile qui vous a servi à activer votre carte PCS. Un code de vérification vous sera envoyé sur celui-ci.

Puis, vous devrez remplir vos informations personnelles et créer votre identifiant et code secret de connexion à votre espace « Mon compte ».

Il faut choisir un identifiant qui n'est pas déjà pris par un autre client PCS et qui n'est pas trop facile.

Si le nom est déjà choisi, vous aurez le message d'erreur suivant.

Nous vous conseillons de choisir un identifiant mixant lettres et chiffres. Il est important de choisir un identifiant que vous pourrez retenir pour vos prochaines connexions à votre espace « Mon compte ».

Concernant le code secret et afin que celui-ci soit bien sécurisé, nous allons vous demander plusieurs prérequis. Afin de vous aider, au fur et à mesure que vous écrivez votre code secret nous allons indiquer en vert lorsqu'un critère est respecté. Lorsqu'un critère manque, il reste en rouge

Si vous avez commandé une carte personnalisée à votre nom (carte embossée) ou une Virtual card, votre espace « Mon compte » a déjà été créé lors de l'achat de votre carte. Il vous suffit donc de vous connecter à votre espace «Mon compte» en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez choisi lors de votre achat.

Je n'arrive pas à créer mon identifiant et/ou mon code secret PCS

Mon identifiant PCS :

Il faut choisir un identifiant qui n'est pas déjà pris par un autre client PCS et pas trop facile.

Si le nom est déjà choisi vous aurez le message d'erreur suivant :

Nous vous conseillons de choisir un identifiant mixant lettres et chiffres. Il est important de choisir un identifiant que vous pourrez retenir pour vos prochaines connexions à votre espace « Mon compte ».

Mon code secret PCS :

Afin de sécuriser votre espace « Mon compte » PCS, nous allons vous demander plusieurs prérequis pour choisir code secret. Votre code secret doit :

Être composé de 6 chiffres

Ne pas avoir 3 fois le même chiffre d'affilé

Ne pas être une suite trop évidente, ni votre date de naissance

Afin de vous aider, au fur et à mesure que vous écrivez votre mot de passe nous allons indiquer en vert lorsqu'un critère est respecté. Lorsqu'un critère manque, il reste en rouge.

Nous allons vous demander par la suite de réécrire ce code secret afin de vérifier que vous l'avez bien en tête et qu'il n'y a pas eu de fautes de frappe. Ces 2 mots de passe doivent être identiques.

Par la suite pour vous connecter à votre espace «Mon compte» il vous suffira de composer votre code secret sur le pavé numérique.

VÉRIFIER MON PROFIL À 100% (PASSER EN PREMIUM)

Comment vérifier mon profil à 100% depuis mon appli MyPCS ?

Munissez-vous d'une des pièces d'identité listées ci-dessous :

Passeport biométrique
Carte nationale d'identité belge
Permis de conduire belge : Européen (UE)
Titre de séjour belge
Puis rendez-vous sur votre espace appli mobile MyPCS

1. Cliquez sur la section carte, en bas à gauche, puis sur «Vérifier mon identité».
2. Autorisez PCS à accéder à votre appareil photo afin de vous permettre de prendre en photo votre pièce d'identité
3. Photographiez votre pièce d'identité en faisant attention à bien la cadrer et à éviter les reflets
4. Pour valider votre pièce d'identité, nous allons vous demander de faire un selfie.
5. Et voila, votre profil est vérifié à 100% !

Comment vérifier mon profil à 100% depuis mypcs.com ?

Munissez-vous d'une des pièces d'identité listées ci-dessous :

Passeport biométrique
Carte nationale d'identité belge
Permis de conduire européen
Titre de séjour belge
Puis rendez-vous sur votre espace «Mon compte» et cliquez sur «Premium» en haut à droite afin de débiter la vérification.
Mon ordinateur / téléphone mobile possède une caméra

Cliquez sur le bouton de gauche «Oui j'ai une caméra» puis suivez les instructions affichées sur votre écran.

1. Téléchargez votre pièce d'identité.
2. Pour valider votre pièce d'identité, nous allons vous demander de faire un selfie.
3. Et voila, votre profil est vérifié à 100% !

Mon ordinateur / téléphone mobile ne possède pas de caméra

Cliquez à droite sur «Non je n'ai pas de caméra» puis suivez les instructions affichées sur votre écran.

1. Téléchargez votre pièce d'identité
2. Une fois celle-ci téléchargée et validée il vous reste à générer un code de validation d'adresse.
3. Dès réception de celui-ci (sous 3-5 jours ouvrés) dans votre boîte aux lettres, renseignez le code dans la case prévue à cet effet sur votre espace «Mon compte».
4. Et voila, votre profil est vérifié à 100% !

Quels sont les documents demandés pour la vérification d'identité

Afin de vérifier votre profil à 100% (passer en premium), nous vous demandons de télécharger une pièce d'identité valide.

Les pièces d'identité que nous acceptons sont :

Les cartes nationales d'identité européennes
Les passeports biométriques toutes nationalités
Titre de séjour belge
Les permis de conduire européens
Les pièces d'identité que nous n'acceptons pas :

Toutes les pièces d'identité expirées
Les récépissés de demande de titre de séjour
Les attestations de demandeurs d'asile

Si vous passez par notre site mypcs.com afin d'effectuer votre vérification de profil (passage en premium), vous vous demandez par la suite de confirmer votre adresse postale.

Pourquoi la vérification de mon identité ne fonctionne pas ?

La plupart du temps la vérification d'identité échoue à cause de la qualité des photos.

Assurez-vous :

De réaliser les photographies de vos documents dans un lieu suffisamment éclairé et sur une surface plane pour éviter les reflets.

Que votre document d'identité soit entièrement visible

Que le document d'identité utilisé soit bien accepté (passeport, carte d'identité européennes, Permis de conduire belge : Européen (UE), titre de séjour).

Depuis l'application mobile MyPCS, assurez-vous également:

Que rien ne cache votre visage

Que l'objectif du téléphone soit bien à la hauteur de vos yeux

D'être seule(e) sur le selfie

Parfois, après plusieurs essais, la vérification échoue. Ne vous inquiétez pas, nos équipes prendront le relais manuellement et reviendront vers vous afin de vous demander des éléments supplémentaires ou valider votre vérification.

Si au bout de 5 jours ouvrés vous n'avez pas de retour envoyez-nous un mail à contact@creacard.net afin que nous puissions vous donner un nouvel essai.

Je n'ai pas reçu de code pour confirmer mon adresse postale, que faire ?

Cela peut arriver que votre code confidentiel n'arrive pas.

Si cela se produit, retournez sur mypcs.com dans votre espace «Mon compte» dans la section «Vérifier mon identité» puis cliquez sur «Générer un nouveau code».

Sous 2-3 jours ouvrés vous allez recevoir un nouveau code dans votre boîte aux lettres.

Comment confirmer mon adresse postale (Valider mon code premium)

Si vous passez par notre site mypcs.com pour effectuer votre vérification de profil (passer en premium), nous allons vous demander de confirmer votre adresse postale.

Comment ça marche ?

Une fois votre pièce d'identité téléchargée et validée, il faudra générer un code de validation d'adresse qui vous sera envoyé par courrier.

Dès réception de celui-ci dans votre boîte aux lettres, retournez dans votre espace «Mon compte» puis dans «Vérifier mon identité» et saisissez le code confidentiel dans la case prévue à cet effet.

Que faire si vous n'avez pas reçu le code ?

Cliquez simplement sur le bouton «Générer un nouveau code» et vérifiez votre boîte aux lettres les jours suivants.

J'ai fait une demande de code pour confirmer mon adresse postale mais j'ai changé d'adresse, que faire ?

Pour modifier votre adresse, il faut vous connecter à votre espace client ici.

DEVENIR CLIENT PCS

LES CONDITIONS POUR DEVENIR CLIENT PCS

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une carte PCS ?

La carte PCS est accessible à tous les résidents majeurs de l'Union Européenne disposant d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les pièces d'identité acceptées sont :

Les cartes nationales d'identité européennes

Les passeports biométriques toutes nationalités

Titre de séjour belge

Permis de conduire belge : Européen (UE)

Les pièces d'identités expirées ainsi que les récépissés de demande de titre de séjour et attestation de demandeur d'asile ne sont pas acceptés.

Je suis interdit bancaire puis-je avoir une carte PCS ?

Oui, si vous êtes interdit bancaire, vous pouvez tout à fait obtenir une carte PCS.

Vous pourrez bénéficier d'une carte de paiement prépayée PCS, elle vous permettra de payer en ligne et en magasin mais aussi de recevoir des virements grâce à un RIB / IBAN à votre nom.

La seule condition pour obtenir une carte prépayée PCS est d'avoir une pièce d'identité en cours de validité.

Les pièces d'identité acceptées sont :

Les cartes nationale d'identité européenne

Les passeports toutes nationalités

Les titres de séjour

Les Permis de conduire belge : Européen (UE)

Y a-t-il une condition de revenu minimal chez PCS ?

Aucune ! Les cartes PCS sont accessibles à tous et sans conditions de revenus.

Je n'ai pas la nationalité française, puis-je acheter une carte PCS ?

Vous n'avez pas besoin d'avoir la nationalité française pour acheter une carte PCS.

La carte PCS est accessible à tous les résidents majeurs de l'Union Européenne disposant d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les pièces d'identité acceptées sont :

Les cartes nationale d'identité européenne

Les passeports toutes nationalités

Les titres de séjour

Les Permis de conduire belge : Européen (UE)

Attention, les pièces d'identités expirées ainsi que les récépissés de demande de titre de séjour et attestation de demandeur d'asile ne sont pas acceptés.

Puis-je acheter une carte PCS pour un mineur ?

Oui, les cartes PCS peuvent être utilisées par des mineurs.

Cependant c'est un adulte qui devra acheter la carte et la mettre à son nom ainsi que de s'occuper de la recharger.

Cela permettra aux parents de responsabiliser le mineur avec une carte tout en gardant un œil sur les dépenses et sans risque de découvert.

EN SAVOIR PLUS SUR PCS

Quels sont les avantages des cartes PCS ?

Rechargez, payez et retirez de l'argent en toute sécurité, la carte PCS vous facilite enfin la vie :

Valable partout dans le monde*

Ouvert à tous et sans condition de revenus

Soyez serein, aucun découvert n'est autorisé

Sans banque ni engagement

Des paiements simples et rapides avec le sans contact (NFC)

Et toujours plus de sécurité grâce au 3D Secure

Une application pour paramétrer votre carte (verrouiller/déverrouiller)

Maintenant que vous en savez plus sur notre offre, n'hésitez plus !

*Des restrictions peuvent exister

Sans engagement, ça veut dire quoi exactement ?

Lorsque vous achetez une carte PCS, vous ne signez aucun contrat, vous n'avez donc aucun engagement envers PCS.

Si pour une raison ou une autre vous décidez de ne plus utiliser votre carte PCS, il vous suffit simplement de la découper en plusieurs morceaux et de la jeter (cela évitera qu'elle tombe entre de mauvaises mains et soient utilisée à votre insu).

Si vous avez encore des fonds sur votre carte, plusieurs solutions s'offrent à vous:

Appelez notre service client au 0811 880 200 afin qu'ils s'occupent de virer votre solde sur le compte de votre choix.

Retirez la somme restante à un distributeur automatique ou effectuez des derniers achats avec votre carte.

Puis-je obtenir une carte PCS

La carte PCS est accessible à tous les résidents majeurs de l'Union Européenne disposant d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité européenne, passeport toutes nationalités, titre de séjour, Permis de conduire belge : Européen (UE). Les pièces d'identités expirées ainsi que les récépissés de demande de titre de séjour et attestation de demandeur d'asile ne sont pas acceptés.

OÙ ACHETER UNE CARTE PCS ?

Où acheter une carte PCS ?

Nos cartes PCS sont disponibles dans l'un de nos 32 000 points de vente (en France, en Corse ainsi que dans les DOM suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint Martin, Saint Barthélemy, Réunion et Mayotte).

Trouvez le point de vente le plus proche de chez vous sur notre site ici.

Nos cartes sont également en vente sur notre site internet dans la rubrique «Cartes».

Puis-je acheter une carte PCS à l'étranger ?

Oui, les cartes PCS sont vendues en France, en Corse ainsi que dans les DOM TOM suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint Martin, Saint Barthélemy, Réunion et Mayotte mais aussi en Espagne et en Belgique

Trouver un point de vente PCS ici

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ ET OFFRES

Nos réseaux sociaux

Une carte de paiement prépayée, oui, mais pas que ! PCS c'est aussi des jeux concours et des animations toute l'année. Retrouvez toutes nos actus sur nos compte Facebook, Instagram et Youtube !

Notre offre de parrainage PCS

PCS bénéficie d'un programme de parrainage qui vous permet de gagner 5€ à chaque fois que vous parrainez un ami. Votre filleul gagnera également 5€ lorsqu'il aura activé et rechargé pour la première fois sa carte.

Comment le programme de parrainage PCS fonctionne-t-il ?

Compléter vos informations

Invitez vos amis par SMS, WHATSAPP, EMAIL ou sur FACEBOOK. Dès qu'un de vos amis a rechargé une carte, vous recevez chacun 5€ ! Pour parrainer vos amis rendez-vous dans l'espace « Bons plans » de votre espace « Mon compte » et suivez les instructions ou cliquez directement ici.

Nos offres et jeux concours

Une carte de paiement prépayée, oui, mais pas que ! PCS c'est aussi des jeux concours et des animations toute l'année. Retrouvez toutes nos actus sur nos compte Facebook, Instagram et Youtube !

mon ESPACE «mon COMPTE» & INFOS PERSONNELLES

GÉRER MES INFOS PERSONNELLES

Comment modifier mon adresse mail ?

Vous pouvez modifier votre adresse mail depuis votre espace «Mon compte» sur le site mypcs.com.
Attention, il est important de renseigner une adresse mail valide afin de recevoir les informations liées à votre carte PCS.

Comment modifier mon prénom, nom et/ou date de naissance ?

Il n'est pas possible de modifier le nom, le prénom ou la date de naissance du titulaire d'un moyen de paiement.

Comment modifier mon numéro de téléphone ?

Si vous avez changé de numéro de téléphone, envoyez-nous un mail à contact@creacard.net avec :
Une copie de votre pièce d'identité Et une facture correspondant à votre nouveau numéro de mobile Nos équipes mettront à jour vos informations.

Comment modifier mon adresse postale ?

Pour modifier votre adresse, il faut vous connecter à votre espace client : <https://account.mypcs.com/fr/login>
Vous pourrez directement modifier votre adresse dans la rubrique «Mes informations».

L'UTILISATION DE MON ESPACE «mon COMPTE»

L'UTILISATION DE MON ESPACE «mon COMPTE»

Qu'est ce que l'espace «Mon compte» PCS ?

L'espace «Mon compte» est votre espace personnel depuis lequel vous pourrez :

Consulter les transactions effectuées avec votre carte PCS
Réaliser de nombreuses autres opérations (vérifier son profil, télécharger un RIB, effectuer un rechargement ...) Modifier et consulter vos informations personnelles Votre espace «Mon compte» est accessible depuis notre site internet mypcs.com ou via votre application mobile MyPCS.

Comment créer mon espace «Mon compte» sur mypcs.com ?

Une fois sur le site mypcs.com, en haut à droite, cliquez sur «Mon compte»
Cliquez ensuite sur le bouton «Première connexion»

Renseignez les informations de votre carte PCS. Vous aurez besoin du mobile qui vous a servi à activer votre carte PCS. Un code de vérification vous sera envoyé sur celui-ci.

Puis, vous devrez remplir vos informations personnelles et créer votre identifiant et code secret de connexion à votre espace « Mon compte ».

Il faut choisir un identifiant qui n'est pas déjà pris par un autre client PCS et pas trop facile.

Si le nom est déjà choisi vous aurez le message d'erreur suivant.

Nous vous conseillons de choisir un identifiant mixant lettres et chiffres. Il est important de choisir un identifiant que vous pourrez retenir pour vos prochaines connexions à votre espace « Mon compte ».

Concernant le code secret et afin que celui-ci soit bien sécurisé, nous allons vous demander plusieurs prérequis. Afin de vous aider, au fur et à mesure que vous écrivez votre mot de passe nous allons indiquer en vert lorsqu'un critère est respecté. Lorsqu'un critère manque, il reste en rouge

Si vous avez commandé une carte personnalisée à votre nom (carte embossée) ou une Virtual card, votre espace « Mon compte » a déjà été créé lors de l'achat de votre carte. Il vous suffit donc de vous connecter à votre espace « Mon compte » en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez choisi lors de votre achat.

Comment créer mon espace « Mon compte » sur l'appli mobile MyPCS ?

Tout d'abord, téléchargez l'application MyPCS sur les stores !

Puis, ouvrez l'appli, appuyez sur « Se connecter » puis sur « Première connexion ».

Vous aurez besoin du mobile qui vous a servi à activer votre carte PCS. Un code de vérification vous sera envoyé sur celui-ci.

Puis, vous devrez remplir vos informations personnelles et créer votre identifiant et code secret de connexion à votre espace « Mon compte ».

Il faut choisir un identifiant qui n'est pas déjà pris par un autre client PCS et pas trop facile.

Si le nom est déjà choisi vous aurez le message d'erreur suivant.

Nous vous conseillons de choisir un identifiant mixant lettres et chiffres. Il est important de choisir un identifiant que vous pourrez retenir pour vos prochaines connexions à votre espace « Mon compte ».

Concernant le code secret et afin que celui-ci soit bien sécurisé, nous allons vous demander plusieurs prérequis. Afin de vous aider, au fur et à mesure que vous écrivez votre mot de passe nous allons indiquer en vert lorsqu'un critère est respecté. Lorsqu'un critère manque, il reste en rouge

Si vous avez commandé une carte personnalisée à votre nom (carte embossée) ou une Virtual card, votre espace « Mon compte » a déjà été créé lors de l'achat de votre carte. Il vous suffit donc de vous connecter à votre espace « Mon compte » en utilisant le nom d'utilisateur et le code secret que vous avez choisi lors de votre achat.

Comment compléter mon profil à 100% (passer en premium) ?

Afin de compléter votre profil à 100%, munissez-vous d'une des pièces d'identité listées ci-dessous :

Passeport biométrique

Carte d'identité française

Permis de conduire européen

Titre de séjour belge

Puis rendez-vous sur mypcs.com ou sur votre appli mobile MyPCS afin de débiter la vérification.

Voir le tuto pour vérifier mon profil sur mypcs.com

Voir le tuto pour vérifier mon profil sur l'appli MyPCS

Les pièces d'identité acceptées sont :

Les cartes d'identité françaises

Les passeports internationaux

Les Permis de conduire belge : Européen (UE)

Titre de séjour belge

Les pièces d'identité non-acceptées sont :
Les pièces d'identités expirées
Les récépissés de demande de titre de séjour
Les attestations de demandeur d'asile

Je n'arrive pas à me connecter à mon espace «Mon compte» PCS, que faire ?

Si vous avez oublié votre nom d'utilisateur et/ou le code secret, il vous faut cliquer sur «Nom d'utilisateur ou code secret oublié». Vous aurez besoin de votre numéro de carte ou du numéro de code barre situé au dos (PCSID), du numéro de mobile associé à votre carte (n'oubliez pas de sélectionner le préfixe), et de la réponse à la question de sécurité.

Si le numéro de téléphone associé à votre carte a changé ou que vous avez oublié la réponse à la question secrète, contactez-nous au 02 335-0045 pour obtenir l'assistance d'un de nos conseillers.

Notre service client est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h.

MES TRANSACTIONS ET VIREMENTS

RECHARGER MA CARTE PCS

Recharger ma carte PCS par coupon de recharge

Vous pouvez recharger votre carte PCS par coupon recharge. Pour cela :

- 1) Allez dans le point de vente de votre choix. La liste de tous les points de vente PCS ici
- 2) Achetez un coupon recharge par carte ou en liquide d'un montant de 20 à 250€
- 3) Connectez-vous à votre espace «Mon compte» depuis notre site mypcs.com ou notre application mobile MyPCS / ou recharger directement par SMS.

Depuis notre site internet MyPCS : allez dans le menu «Recharger ma carte» puis dans la section «Coupon recharge PCS». Saisissez le code à 10 caractères inscrit sur le coupon recharge.

Depuis l'application mobile MyPCS, allez dans le menu «Recharger» puis dans la section coupon renseignez le code à 10 caractères inscrit sur le coupon recharge.

Par SMS, envoyez RECH suivi d'un espace et du numéro du coupon recharge suivi d'un espace et des 4 derniers chiffres du numéro de votre carte PCS.

Exemple: RECH A7218JH12 1234

PCS Black envoyez ce SMS au 0496 863 584

Recharger ma carte PCS par virement bancaire

Vous pouvez recharger votre carte PCS en recevant des virements d'un autre de vos comptes ou d'une tierce personne.

Il vous suffit de :

Télécharger votre RIB depuis votre espace «Mon compte» ou via votre application mobile.
Communiquer votre RIB à la personne ou l'organisme qui souhaite vous envoyer un virement.

Attendre de recevoir le virement sur votre carte PCS !

Lorsque vous recevez votre salaire ou vos prestations sociales sur votre carte PCS aucun frais de réception de virement ne sont prélevés !

Recharger ma carte PCS par carte bancaire

Vous pouvez recharger votre carte PCS par carte bancaire. Pour cela :

- 1) Allez sur la section recharger de votre application mobile PCS ou de votre espace «Mon compte» web.
- 2) Puis cliquez sur «Carte bancaire»
- 3) Choisissez une carte bancaire que vous avez déjà enregistré ou cliquez sur «Utiliser une autre carte».
- 4) Si vous souhaitez enregistrer une nouvelle carte bancaire, il vous suffira de remplir le formulaire et de valider. En savoir +
- 5) Puis sélectionnez la carte que vous souhaitez débiter et le montant à créditer sur votre carte PCS.
- 6) Pour des questions de sécurité, lorsque vous allez valider votre rechargement, une vérification par 3D secure vous sera demandée !
- 7) Une fois le 3D secure validé, vous recevrez la somme sur votre carte PCS.

Comment ajouter une nouvelle carte bancaire ?

Vous pouvez recharger votre carte PCS par carte bancaire. Pour cela vous devrez ajouter une carte bancaire à votre compte PCS.

Connectez-vous à votre espace «Mon compte» sur mypcs.com ou sur votre appli mobile MyPCS.

Puis dans le menu cliquez sur «Recharger» et «Ajouter une carte bancaire».

2. Puis renseignez les numéros de la carte à ajouter. Un montant aléatoire entre 0,01€ et 3€ vous sera prélevé. Cela nous permet de sécuriser votre compte et de valider que vous êtes bien à l'initiative de cet enregistrement. Le montant sera remboursé dans un délai de 24h.

3. Allez regarder le montant prélevé sur votre relevé bancaire et renseignez-le sur cette même page. En fonction des banques, le montant peut mettre jusqu'à 72h avant d'apparaître sur votre relevé.

Une fois la carte bancaire ajoutée vous n'avez plus qu'à recharger votre carte PCS !

LE PARTAGE DE FONDS PCS

Qu'est ce que le partage de fonds ?

Le partage de fonds est une option gratuite proposée par PCS vous permettant de vous envoyer de l'argent entre clients PCS ! Simple et rapide, cette option est idéale pour partager de l'argent en famille ou entre ami.es.

Comment faire un partage de fonds entre cartes PCS ?

Vous pouvez partager des fonds entre des cartes PCS. Cette option est gratuite !

1. Connectez-vous sur votre espace «Mon compte» sur mypcs.com ou votre appli mobile MyPCS puis allez dans l'espace «Partage de fonds».

Sur votre espace «Mon compte» web, vous trouverez cette fonctionnalité dans le menu à gauche dans «Partager des fonds».

Sur votre appli mobile MyPCS, vous trouverez cette fonctionnalité dans le menu «Envoyer» puis dans «Partage de fonds».

2. Ensuite, renseignez le montant que vous souhaitez envoyer et saisissez la carte PCS sur laquelle vous souhaitez envoyer des fonds.

3. Si vous n'avez pas encore de bénéficiaires PCS, vous pourrez cliquer sur le bouton «Saisir une carte» pour ajouter un nouveau bénéficiaire PCS.

4. Suivez ensuite les étapes pour ajouter votre nouveau bénéficiaire PCS. Un sms de confirmation vous sera envoyé pour valider l'ajout de ce nouveau bénéficiaire.

5. Il vous suffira par la suite de choisir le bénéficiaire PCS à qui vous souhaitez envoyer des fonds. Puis de valider l'opération en saisissant votre code secret à 6 chiffres qui vous sert à vous connecter à votre espace «Mon compte».

MES PAIEMENTS EN LIGNE ET EN MAGASIN

Puis-je acheter sur Internet avec ma carte PCS ?

Oui, votre carte PCS vous permet de payer en ligne et en magasin.

Afin de bénéficier de plafonds plus élevés et de payer sur tout le réseau Mastercard, pensez à compléter votre profil à 100% (passer en premium).

Comment suivre mes dépenses ?

Vous pouvez suivre les dépenses effectuées avec votre carte PCS depuis notre site mypcs.com ou via notre application mobile MyPCS.

Depuis le site mypcs.com : connectez vous à votre espace «Mon compte» puis allez sur la rubrique tableau de bord. Vous pourrez voir vos dernières opérations et télécharger vos relevés d'opérations.

Depuis l'appli mobile MyPCS : connectez-vous à votre espace «Mon compte» et visualisez et téléchargez vos relevés d'opération depuis la page d'accueil.

Je souhaite rejeter une opération

Il n'est pas possible de s'opposer à une transaction par carte bancaire lorsque les informations de la carte (numéro, cryptogramme et date d'expiration) sont correctes.

Nous vous invitons à contacter le ou les sites qui effectuent le débits sur votre carte afin de leur demander un remboursement ou une résiliation des éventuels abonnements qui vous lient.

La seule possibilité à notre niveau est d'effectuer un remplacement afin que ces commerçants ne disposent plus des informations de votre carte.

Comment fonctionne le paiement sans contact sur ma carte PCS ?

Si votre carte PCS a un picto sans contact cela veut dire qu'elle dispose de cette fonctionnalité (toutes les nouvelles cartes bénéficient du sans contact).

Vous pourrez régler vos achats en boutique partout où vous voyez le symbole « sans contact » sans composer votre code PIN.

Pour cela, il vous suffit de poser votre carte PCS sur le terminal de paiement et d'attendre que le paiement soit accepté.

Le plafond par paiement en sans contact est de 50€ par transaction.

Si votre carte PCS bénéficie de la fonctionnalité sans contact mais que vous ne souhaitez pas qu'il soit activé, rendez-vous sur votre application mobile PCS dans le menu «Carte» et décochez l'option sans contact.

Puis-je faire des paiements en plusieurs fois avec ma carte PCS ?

Votre carte PCS autorise les paiements en plusieurs fois cependant certains marchands eux n'autorisent pas les cartes prépayées comme PCS à réaliser des paiements en plusieurs fois.

Chaque commerçant décide ce qu'il souhaite faire, c'est donc le commerçant qui pourra vous répondre s'il autorise les cartes prépayées ou non.

Puis-je être à découvert avec ma carte PCS ?

Non, les cartes PCS sont des cartes prépayées, cela signifie que vous ne pouvez dépenser que les fonds disponibles sur votre carte. Les découverts ne sont donc pas autorisés.

Il est donc important de bien vérifier votre solde avant de réaliser une transaction.

Attention, si votre transaction est refusée pour cause de solde insuffisant des frais de refus de 20 cts vous seront appliqués.

Mon paiement a été refusé mais ma carte a été débitée, pourquoi ?

Cela veut dire que la transaction concernée a fait l'objet de ce qu'on appelle une demande d'autorisation de paiement.

Cette demande d'autorisation est réalisée par le commerçant. Cela lui permet de vérifier si la carte dispose d'assez de fonds en cas de besoin.

Sans réponse de sa part, PCS débloquent automatiquement la somme prélevée au bout de 10 jours (après la date de la transaction).

Comment fonctionne Google Pay ?

Google Pay est un moyen sécurisé, simple et rapide de régler vos achats en ligne, dans vos applis et en magasin. Il suffit d'enregistrer votre carte PCS dans votre compte Google . Pour consulter le guide d'utilisation, cliquez ici.

Comment fonctionne Samsung Pay ?

Votre carte PCS et Samsung Pay vous permettent de régler directement vos achats avec votre smartphone Samsung Galaxy.

Rapide, sécurisé et sans effort, vous pouvez payer avec Samsung Pay partout dans les magasins où les paiements sans contact sont acceptés ! Pour consulter le guide d'utilisation, cliquez ici.

Comment fonctionne Garmin Pay ?

Avec votre carte PCS, vous pouvez payer chez les commerçants avec votre montre connectée compatible Garmin, à l'aide de la technologie NFC (sans contact).

Vous n'avez plus à sortir votre portefeuille ou votre téléphone. Pour consulter le guide d'utilisation, cliquez ici.

Comment fonctionne Fitbit Pay ?

Avec votre carte PCS, vous pouvez payer chez les commerçants avec votre montre connectée compatible Fitbit, à l'aide de la technologie NFC (sans contact).

Vous n'avez plus à sortir votre portefeuille ou votre téléphone. Pour consulter le guide d'utilisation, cliquez ici.

Que faire en cas de paiement refusé ?

Il est parfois très rapide et simple de comprendre pourquoi un paiement a été refusé. Voici quelques points à vérifier :

Avez-vous complété votre profil à 100%? (passé en premium) C'est-à-dire que vous ayez passé avec succès toutes les étapes de vérification (pièce d'identité validée, adresse postale vérifiée ou détection de vivacité/selfie). Il est nécessaire de réaliser jusqu'au bout ces étapes afin de pouvoir utiliser pleinement votre carte PCS. Cela vous permettra d'utiliser votre carte sur tout le réseau

Mastercard et d'avoir des plafonds plus élevés.

Si vous n'avez pas complété votre profil à 100% et que vous avez besoin d'aide, cliquez ici.

Votre solde est-il suffisant ?

Votre carte est prépayée, cela signifie qu'il est impossible d'être à découvert. Il vous suffit de la recharger pour pouvoir l'utiliser.

Êtes-vous sûr que votre carte n'est pas verrouillée ?

Pour des raisons de sécurité, vous pouvez verrouiller votre carte par SMS ou depuis votre application mobile. Si votre carte est verrouillée vous ne pouvez pas l'utiliser. Déverrouillez la et utilisez la !

Avez-vous fait le bon code PIN ou renseigné les bonnes informations lors d'un paiement en ligne ?

Si votre code PIN est erroné, vous ne pourrez pas retirer de l'argent. Si vous avez besoin d'aide pour faire une nouvelle demande de code PIN cliquez ici.

MES RETRAITS

Puis-je retirer des espèces avec ma carte PCS ?

Oui, votre carte PCS vous permet de retirer des espèces dans tous les distributeurs automatiques en France et à l'étranger ! N'oubliez pas qu'il est nécessaire que votre statut soit vérifié à 100% (premium). C'est gratuit !

Pourquoi mon retrait a-t-il été refusé ?

Oui, votre carte PCS vous permet de retirer des espèces dans tous les distributeurs automatiques en France et à l'étranger ! N'oubliez pas qu'il est nécessaire que votre statut soit vérifié à 100% (premium). C'est gratuit !

MES VIREMENTS

Comment et où obtenir mon RIB/IBAN PCS ?

Tout d'abord, pour bénéficier d'un RIB/IBAN votre profil doit être vérifié à 100% (vous devez être en premium), c'est-à-dire que vous ayez passé avec succès toutes les étapes de vérification (pièce d'identité validée, adresse postale vérifiée ou détection de vivacité). C'est gratuit !

Depuis mypcs.com : allez dans votre espace « Mon compte » puis dans l'onglet « Obtenir mon IBAN / RIB »

Depuis votre appli mobile MyPCS : allez dans l'onglet « Recharger » puis dans « Virement » puis cliquez sur « Obtenir mon RIB ».

Si votre profil n'est pas encore vérifié à 100% et que vous avez besoin d'aide, cliquez ici

Comment ajouter un nouveau bénéficiaire ?

Depuis mypcs.com : rendez-vous sur votre espace « Mon compte » puis dans l'onglet « mes bénéficiaires ».

Puis cliquez sur « Ajouter un RIB ».

Renseignez les informations communiquées par votre bénéficiaire ou inscrites sur son RIB / IBAN soit son Nom, son code BIC et son IBAN.

Vous allez recevoir un code de validation sur votre mobile afin de valider que vous êtes bien à l'initiative de cette demande. Une fois reçu, rentrez-le dans la case prévue à cet effet puis validez.

Depuis l'application mobile MyPCS : allez sur « Envoyez » puis dans « Gérer mes bénéficiaires » puis dans « Virement » et cliquez sur « Ajouter un RIB ». Il ne vous reste plus qu'à remplir le formulaire.

Comment recevoir un virement sur ma carte PCS ?

Il vous suffit de télécharger votre RIB depuis votre espace «Mon compte» ou via votre application mobile MyPCS. Communiquez votre RIB à la personne ou l'organisme qui souhaite vous envoyer un virement. Ils n'ont plus qu'à vous envoyer le virement et vous le recevrez sur votre carte PCS.

Puis-je mettre en place des prélèvements automatiques & virements permanents ?

Les prélèvements automatiques sont autorisés avec la carte PCS Absolut et la carte PCS Metal X. Les autres cartes PCS (Chrome, Black, Virtual) ne permettent pas de mettre en place des prélèvements automatiques.

Je souhaite connaître toutes les informations sur les versements de prestations sociales

Vous pouvez recevoir sans frais vos allocations et prestations sociales sur votre carte PCS. Les virements arrivent au cours de la journée et sont crédités au fur et à mesure par ordre d'arrivée.

Généralement, le RSA et la CAF sont versés le 5ème jour du mois. Attention cette date peut varier en fonction des jours fériés et / ou des week-ends. Soyez en sur, nos équipes mettent tout en œuvre pour vous verser vos allocations le jour même.

Pourquoi le virement que j'attends n'arrive pas ?

Les virements sont traités le jour de leur arrivée sur vos cartes PCS. Si un virement arrive après 17h, il sera traité le lendemain. Nos services créditent vos virements dans les meilleurs délais. Le délai entre l'émission d'un virement et sa réception sur votre carte peut varier selon les banques de 2 à 4 jours ouvrés.

Pour des mesures de sécurité, il peut arriver qu'une vérification d'un virement soit effectuée. Si c'est le cas, vous recevez un email auquel il faudra répondre pour que le traitement puisse suivre son cours.

UTILISER MA CARTE À L'ÉTRANGER

Une fois votre pièce d'identité validée, votre carte peut être utilisée à l'étranger, sur l'ensemble du réseau Mastercard. En dehors de la zone Euro, des frais de changement de devises s'appliquent. Plus de détails sur les frais à l'étranger

LES FRAIS ET LES PLAFONDS DE MA CARTE PCS

Comment augmenter les plafonds de paiements et de rechargements de ma carte PCS

PCS autorise plusieurs stade de vérification de profil : 25%, 75% et 100%.

Si votre profil est vérifié à 25% ou 75% des plafonds retraits de retraits, de paiements et de rechargements vous seront appliqués. De plus, votre carte ne pourra être utilisée que dans un réseau d'enseignes limité.

Afin de bénéficier des plafonds les plus élevés, il vous suffit de compléter votre profil à 100% (passer en premium). C'est gratuit ! Pour cela rendez-vous sur votre application mobile ou sur mypcs.com et finalisez la vérification de votre profil.

Besoin d'aide pour compléter votre profil à 100% ? Cliquez ici !

Quelles sont les limites et plafonds de ma carte PCS ?

Afin de connaître les plafonds de votre carte PCS, rendez-vous sur notre page tarifs puis cliquez sur la carte que vous possédez. Vous pouvez également télécharger le PDF de nos frais et plafonds juste ici.

COMMENT CONTASTER UNE OPÉRATION

Si vous constatez une anomalie sur une opération, contactez le Service Clients au 02 335-0045. Nous vous informons que seuls les paiements frauduleux supérieurs à 50€ sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de contestation en vue d'un remboursement. Les opérations réalisées avec la carte et le code secret telles que les retraits et les paiements par TPE ne sont pas contestables.

mon APPLI MOBILE myPCS

Comment activer l'authentification biométrique

Afin d'activer l'authentification biométrique, il vous suffit de vous connecter à votre appli mobile MyPCS et de vous rendre dans le menu en haut à droite

Puis, cliquez sur « Sécurité ».

Puis, il vous suffira d'activer l'option « Authentification biométrique » en appuyant sur le bouton pour qu'il passe au vert.

Une fois l'option activée et lors de votre prochaine connexion à votre appli MyPCS, on vous demandera d'apposer votre empreinte digitale afin de l'enregistrer.

Qu'est ce que l'identification biométrique ?

La biométrie permet l'identification et l'authentification d'une personne à partir de données reconnaissables et vérifiables, qui lui sont propres et qui sont uniques.

Chez PCS nous vous proposons l'identification biométrique via votre empreinte digital. Si vous le souhaitez et que votre téléphone vous le permet, vous pouvez enregistrer votre empreinte digital pour vous connecter à votre espace mon compte. Il faudra donc activer cette fonctionnalité sur votre appli mobile.

Existe-il une appli PCS et ou puis-je la télécharger ?

Oui, PCS a sa propre application mobile «MyPCS Mobile». Grâce à celle-ci vous pourrez : Consulter vos opérations, visualiser les informations de votre carte, réaliser des virements, recharger votre carte. Et bien plus encore ! L'application MyPCS est disponible sur Android et IOS et téléchargeable gratuitement depuis les stores de votre smartphone. En savoir plus sur l'appli MyPCS Mobile ici.

LES FONCTIONNALITÉS DE L'APPLI MOBILE myPCS

Pourquoi certaines fonctionnalités de mon appli MyPCS sont-elles bloquées ?

Si votre profil n'est pas vérifié à 100% (premium), vous ne pouvez pas utiliser toutes les fonctionnalités de votre carte PCS.

Si votre profil est vérifié à 25% ou 75% des plafonds retenus de retraits, de paiements et de rechargements vous seront appliqués. De plus, vous ne bénéficierez pas de RIB. Comment débloquent toutes les fonctionnalités?

Afin de débloquent toutes les fonctionnalités, il vous suffit de compléter votre profil à 100% (passer en premium). Pour cela rendez-vous sur votre application mobile ou sur mypcs.com et finalisez la vérification de votre profil.

Besoin d'aide pour vérifier votre profil ? Cliquez ici.

Mon appli MyPCS est-elle reliée à mon espace «Mon compte»?

Oui ! Votre espace «Mon compte» est le même sur notre site mypcs.com et sur notre application mobile. Vous pouvez vous y connecter avec le même identifiant et mot de passe. Vous pouvez aussi bien réaliser vos démarches et consulter vos opérations depuis votre site internet et/ou notre application mobile.

A quoi servent les mises à jour de mon appli MyPCS ?

Nos équipes améliorent de jours en jours l'appli MyPCS Mobile. Afin de bénéficier de toutes les nouveautés il est important de faire les mises à jour régulièrement.

J'AI UN PROBLÈME AVEC MON APPLI myPCS

Je n'arrive pas à me connecter à mon appli MyPCS, que faire ?

Si vous n'arrivez pas à utiliser votre application mobile MyPCS, voici quelques points à vérifier :

Avez-vous la nouvelle application MyPCS Mobile ?

Nous avons récemment sorti une nouvelle application, vérifiez que vous utilisez la bonne.

Vos identifiants sont-ils corrects ?

Si vous avez oublié votre nom d'utilisateur et/ou votre code secret, il vous faut cliquer sur «Nom d'utilisateur ou code secret oublié ». Vous aurez besoin de votre numéro de carte ou du numéro de code barre situé au dos (PCSID), du numéro de mobile associé à votre carte (n'oubliez pas de sélectionner le préfixe), et de la réponse à la question de sécurité.

Si votre numéro de mobile a changé ou que vous avez oublié la réponse à la question secrète, contactez-nous au 02 335-0045 pour obtenir l'assistance d'un de nos conseillers.

Notre service client est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h.

J'utilisais l'ancienne appli MyPCS, que faire ?

Nous avons sorti une nouvelle application mobile MyPCS Mobile. Elle est plus ergonomique et facile d'utilisation.

Sur cette nouvelle application, vous bénéficiez des mêmes accès de connexion que ceux de votre espace «Mon compte» accessible depuis notre site internet mypcs.com.

1 - Si vous connaissez vos identifiants, téléchargez l'appli puis connectez-vous.

2 - Si vous ne vous rappelez plus de vos identifiants, pas de panique. Téléchargez l'appli MyPCS Mobile et cliquez sur « Nom d'utilisateur ou mot de passe oublié » puis suivez les instructions.

J'ai oublié mon code secret ou mon identifiant de connexion à mon espace «Mon compte», que faire ?

Depuis mypcs.com ou votre application mobile, cliquez sur « Nom d'utilisateur ou code secret oublié », puis renseignez SOIT votre numéro de carte situé au recto de celle-ci SOIT votre PCSID situé au verso de celle-ci en dessous du code barre ET votre numéro de mobile. Soit le numéro de carte et votre numéro de mobile soit votre PCSID et votre numéro de mobile

Pour les réinitialiser, vous aurez besoin de :

Votre numéro de carte ou du numéro de code barre (PCSID) situé au dos de votre carte

Du numéro de mobile associé à votre carte

De la réponse à votre question secrète. Si vous avez changé de numéro de téléphone, envoyez-nous un mail à : contact@crea-card.net avec une copie de votre pièce d'identité ainsi qu'une facture correspondante avec votre nouveau numéro de mobile. Nous mettons à jour vos informations.

mon APPLI MOBILE myPCS

Mon compte a été débité mais je ne peux pas me connecter à mon espace «Mon compte»

Si un problème technique de ce genre se produit, contactez-nous par mail ou par téléphone au 0811 880 200. Un conseiller PCS vous aiguillera dans les démarches à suivre.

SÉCURITÉ ET ARNAQUES

LA SÉCURITÉ CHEZ PCS

Pourquoi PCS effectue des vérifications sur certains virements ?

PCS effectue parfois des vérifications de virements pour des questions de sécurité.

Si certains virements sont considérés comme atypiques, nos équipes vont vérifier la provenance en vous demandant des informations supplémentaires.

En général nos clients comprennent cette démarche de lutte contre le blanchiment d'argent.

Une fois les vérifications effectuées et si les fonds n'ont rien de douteux, le processus de virements reprendra son cours normalement.

Pourquoi PCS m'envoie des codes secret lors de la création de mon espace «Mon compte» ou lors de l'envoi de virements ?

Tout simplement pour des questions de sécurité. Cela nous permet de vérifier que vous êtes bien à l'initiative d'un virement, changement de mot de passe ou autre. Si ce n'est pas vous, ignorez le SMS. Sans la saisie de ce mot de passe, l'opération ne pourra pas aboutir.

Qu'est ce que le 3D secure ?

Le système 3D Secure est un système de sécurisation des paiements en ligne. Il s'agit d'une procédure d'authentification du porteur de la carte, pour s'assurer que c'est bien celui-ci qui effectue le paiement sur internet. PCS a choisi de bénéficier du 3D secure pour la sécurité de vos paiements.

Comment ça marche ? Lorsque vous procédez à un paiement sur internet, une nouvelle fenêtre s'ouvre afin de confirmer votre identité. Le logo de PCS sera affiché. Nous vous enverrons par SMS un code à usage unique que vous devrez saisir. Si vous recevez ce SMS 3D secure alors que la demande ne provient pas de vous, ignorez-le. Sans saisie de ce code unique, la transaction ne pourra pas aboutir.

Comment protéger mon argent ?

Vous avez choisi de nous faire confiance et nous vous en remercions. C'est pourquoi nos équipes améliorent de jours en jours notre service afin de vous proposer un produit de qualité et sécurisé. Cependant certaines actions d'escrocs ne sont pas de notre ressort. Nous vous demandons donc d'être particulièrement vigilant. Ne communiquez jamais votre identifiant et mot de passe de connexion. Votre carte PCS est personnelle, gardez-la en lieu sûr. Ne donnez jamais un coupon PCS à une personne que vous ne connaissez pas ou à un ami virtuel.

Vérifiez régulièrement votre compte depuis notre site internet mypcs.com ou via notre application mobile MyPCS. Lorsque vous réalisez des achats sur internet, vérifiez que le site est sécurisé (si le site est sécurisé, il y aura un petit cadenas en haut à gauche de l'URL).

REPÉRER LES ARNAQUES

Phishing, qu'est ce que c'est ? Comment l'éviter ?

Le phishing ou hameçonnage est une technique d'escrocs qui cherchent par tous les moyens de récupérer des informations personnelles et bancaires à des fins malveillantes. Il existe un certain nombre d'astuces afin d'éviter de tomber dans ces pièges. Chez PCS nous avons créé une page dédiée à l'explication de ces astuces. Pour la consulter cliquez [ici](#)

J'ai été victime d'une arnaque PCS, que faire ?

Si vous avez été victime d'une arnaque en lien avec une carte PCS, nous vous prions de vous rendre au commissariat dans les plus brefs délais et de porter plainte. Attention, les coupons PCS sont exclusivement un moyen de rechargement pour les clients PCS. En aucun cas les coupons PCS ne doivent être utilisés comme moyen de paiement sur des sites de petites annonces par exemple. Ne communiquez jamais les numéros de coupons à des amis virtuels ou sur les réseaux sociaux. Des personnes mal intentionnées pourraient l'utiliser sans votre autorisation. Attention, aucun site de vérification de coupons n'existe !

En savoir plus sur les arnaques et fraudes «à la mode»

De nombreuses fraudes sont présentes sur Internet et les escrocs regorgent de créativité pour faire tomber les consommateurs dans leurs pièges. Votre vigilance est donc cruciale !

Pour PCS, il est très important de veiller à la sécurité de nos clients et de leur argent, c'est dans cette logique que nous vous invitons à vous rendre sur cette page dédiée. Vous pourrez y trouver toutes les arnaques «à la mode», apprendre à les reconnaître et surtout ne pas tomber dedans ! Pour la consulter cliquez [ici](#)

Comment contester une opération ?

Si vous constatez une anomalie sur une opération, contactez le Service Clients au 02 335-0045. Nous vous informons que : Seuls les paiements frauduleux peuvent faire l'objet d'une contestation en vue d'un remboursement. Les opérations réalisées avec la carte et le code secret telles que les retraits et les paiements par TPE ne sont pas contestables.

MA CARTE PCS

FONCTIONNALITÉS ET ACTIVATION DE MA CARTE PCS

PCS Black

Comment activer ma PCS Black? Pour activer votre carte et récupérer votre code PIN, il suffit d'envoyer le sms suivant : Les lettres PIN suivies d'un espace, puis des 8 derniers chiffres de votre carte PCS au 0496 863 584

Exemple : PIN 12345678

J'ai perdu ma carte PCS Black

Nous vous proposons de remplacer votre carte perdue pour la somme de 10€. Pour cela, il suffit d'effectuer le remplacement de votre carte depuis votre espace «Mon Compte» > Rubrique carte > Remplacer ma carte.

Vous recevrez votre nouvelle carte, personnalisée à votre nom, sous 10 jours ouvrés.

N'oubliez pas de nous informer si vous avez changé d'adresse depuis votre précédente commande !

Pour plus de sécurité, si vous perdez votre carte, nous vous conseillons de la verrouiller depuis votre espace « Mon compte » sur mypcs.com ou via votre application mobile. Une carte verrouillée ne peut plus être utilisée.

Comment verrouiller/déverrouiller ma carte PCS Black ?

Vous n'allez plus utiliser votre carte PCS pendant un petit moment ? Pour plus de sécurité pensez à la verrouiller !

Depuis votre application mobile : allez dans le menu « Carte » et dans la section « Fonctionnalités » cochez l'option « Verrouiller carte ». Cette option est gratuite, instantanée et illimitée.

Vous n'avez pas accès à internet ? Vous pouvez aussi verrouiller votre carte par SMS en envoyant le SMS suivant : VERR suivi d'un espace et des 4 derniers chiffres de votre carte au 0496 863 584

Exemple : VERR 5678

Comment récupérer mon code PIN ?

Pour récupérer votre code PIN, il suffit d'envoyer le sms suivant : les lettres PIN suivies d'un espace, puis des 8 derniers chiffres de votre carte PCS au : 0496 863 584

Exemple : PIN 12345678

Attention, votre code PIN sera envoyé sur le numéro de téléphone avec lequel vous avez activé votre carte PCS. Si vous avez changé de numéro de téléphone, envoyez-nous un mail à contact@creacard.net avec une copie de votre pièce d'identité ainsi qu'une facture correspondante avec votre nouveau numéro de mobile.

Si vous n'avez pas de facture, vous pouvez envoyer un selfie de vous, tenant votre pièce d'identité près de votre visage en indiquant le nouveau numéro à associer à votre carte.

Conservez bien en sécurité votre code PIN. Pour chaque nouvelles demandes des frais de 20 centimes vous seront prélevés.

Les frais liés à ma carte PCS Black

Vous trouverez l'ensemble des frais liés à l'utilisation de votre carte en cliquant [ici](#)

LES DÉTAILS DE MA CARTE PCS

Qu'est ce que le PCSID et où puis-je le trouver ?

De nombreuses fraudes sont présentes sur Internet et les escrocs regorgent de créativité pour faire tomber les consommateurs dans leurs pièges. Votre vigilance est donc cruciale !

Pour PCS, il est très important de veiller à la sécurité de nos clients et de leur argent, c'est dans cette logique que nous vous invitons à vous rendre sur cette page dédiée. Vous pourrez y trouver toutes les arnaques « à la mode », apprendre à les reconnaître et surtout ne pas tomber dedans ! Pour la consultez cliquez [ici](#)

Comment voir les informations de ma carte PCS ?

Obtenez l'ensemble des informations de votre carte : le numéro complet, la date d'expiration, le cryptogramme visuel.

Depuis votre application mobile : allez dans le menu « Carte », puis cochez « Détails de la carte ».

Depuis mypcs.com : allez sur votre espace « Mon compte » puis sur le menu dans « Mes informations » puis dans « Détails de la carte ».

Un SMS avec un code de confirmation vous sera envoyé afin de sécuriser vos informations confidentielles.

Ces informations peuvent vous être utiles en cas de perte de votre carte pour la verrouiller, d'achat en ligne ou si vous disposez d'une Virtual card.

Qu'est ce que la vérification de mon profil ?

PCS autorise plusieurs stade de vérification de profil. En fonction de celui-ci vous pourrez débloquent des fonctionnalités de votre carte PCS. Si votre profil est vérifié à 25% ou 75% des plafonds retraits de retraits, de paiements et de rechargements vous seront appliqués. Afin de bénéficier des plafonds les plus élevés, il vous suffit de compléter votre profil à 100%.

Pour cela rendez-vous sur votre application mobile ou sur mypcs.com et finalisez la vérification de votre profil (passez en premium).

Ma carte PCS arrive à expiration, comment la renouveler ?

Pour vous remercier de votre fidélité, PCS vous propose de renouveler gratuitement votre carte. Pour cela, il vous suffit :

De vous connecter à votre espace «Mon compte». Le renouvellement est disponible 1 mois avant la date d'expiration de votre carte. La date d'expiration est située sur le recto de celle-ci. Puis d'appuyer sur le bouton «Renouveler ma carte».

Notre équipe sera donc informée de votre volonté de renouveler votre carte et vous fera parvenir votre nouvelle carte, à votre nom, entre le 15 et 30 du mois de péremption.

Soyez vigilant et vérifiez que votre adresse est bien la bonne afin de recevoir votre carte à votre domicile !

Exemple : la date d'expiration de votre carte est 09/22. Au début du mois d'août, vous pourrez donc demander le renouvellement.

Puis-je avoir plusieurs cartes PCS ?

Oui, une même personne peut bénéficier de 4 cartes PCS !

COMMENT RECHARGER MA CARTE PCS ?

PCS propose plusieurs méthodes de rechargement : par coupon recharge par virement bancaire par carte bancaire.

Recharger ma carte PCS par coupon de recharge

Vous pouvez recharger votre carte PCS par coupon recharge. Pour cela :

- 1) Allez dans le point de vente de votre choix. La liste de tous les points de vente PCS ici.
- 2) Achetez un coupon recharge par carte ou en liquide d'un montant de 20 à 250€.
- 3) Connectez-vous à votre espace «Mon compte» depuis notre site mypcs.com ou notre application mobile MyPCS.

Depuis notre site internet MyPCS : allez dans le menu «Recharger ma carte» puis dans la section «Coupon recharge PCS». Saisissez le code à 10 caractères inscrit sur le coupon recharge.

Depuis l'application mobile MyPCS, allez dans le menu «Recharger» puis dans la section coupon renseignez le code à 10 caractères inscrit sur le coupon recharge.

Attention, les coupons PCS sont exclusivement un moyen de rechargement pour les clients PCS.

En aucun cas les coupons PCS ne doivent être utilisés comme moyen de paiement sur des sites de petites annonces par exemple.

Ne communiquez jamais les numéros de coupons à des amis virtuels ou sur les réseaux sociaux. Des personnes mal intentionnées pourraient l'utiliser sans votre autorisation.

Recharger ma carte PCS par virement bancaire

Vous pouvez recharger votre carte PCS en recevant des virements d'un autre de vos comptes ou d'une tierce personne.

Il vous suffit de :

Télécharger votre RIB depuis votre espace «Mon compte» ou via votre application mobile.

Communiquer votre RIB à la personne ou l'organisme qui souhaite vous envoyer un virement.

Attendre de recevoir le virement sur votre carte PCS !

Lorsque vous recevez votre salaire ou vos prestations sociales sur votre carte PCS, aucun frais n'est prélevé !

Recharger ma carte PCS par carte bancaire

Vous pouvez recharger votre carte PCS par carte bancaire. Pour cela :

1) Allez sur la section recharger de votre application mobile PCS ou de votre espace «Mon compte» web.

2) Puis cliquez sur «Carte bancaire».

3) Choisissez une carte bancaire que vous avez déjà enregistré ou cliquez sur «Utiliser une autre carte».

4) Il vous suffira par la suite d'enregistrer votre nouvelle carte bancaire en remplissant le formulaire.

5) Puis sélectionnez la carte que vous souhaitez débiter et le montant à créditer sur votre carte PCS.

6) Pour des questions de sécurité, lorsque vous allez valider votre rechargement, une vérification par 3D secure vous sera demandée !

7) Une fois le 3D secure validé, vous recevrez la somme sur votre carte PCS.

JE RENCONTRE UN PROBLÈME AVEC MA CARTE PCS

Pourquoi ma carte est-elle bloquée ?

Afin d'établir un diagnostic de votre carte, nous vous invitons à contacter un de nos conseillers au 02 335-0045.

Notre service client est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h.

Pourquoi ma carte ne fonctionne pas ?

Parfois votre carte peut ne pas fonctionner pour des raisons très simples et faciles à résoudre par vos propres moyens.

Voici quelques points à vérifier :

Avez-vous complété votre profil à 100% ? Une fois que vous avez passé avec succès toutes les étapes de vérification (pièce d'identité validée, adresse postale vérifiée ou détection de vivacité) vous pourrez utiliser votre carte sur tout le réseau MasterCard et avoir des plafonds plus élevés.

Si vous n'avez pas complété votre profil à 100% rendez-vous sur votre espace «Mon compte» depuis notre site internet ou notre application mobile MyPCS.

Votre solde est-il suffisant ? Votre carte est prépayée, cela signifie qu'il est impossible d'être à découvert. Il vous suffit de la recharger pour pouvoir l'utiliser de nouveau.

Etes-vous sûr que votre carte n'est pas verrouillée ? Pour des raisons de sécurité, vous pouvez verrouiller votre carte par SMS ou depuis votre application mobile. Si votre carte est verrouillée vous ne pouvez pas l'utiliser. Déverrouillez-la et utilisez-la !

Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à contacter un de nos conseillers au 02 335-0045 afin d'établir un diagnostic de votre carte.

Notre service client est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h.

Je me suis trompé 3 fois de code PIN et ma carte PCS est bloquée, que faire ?

Ce sont des choses qui arrivent ! Pas de panique, contactez notre service client par téléphone au 02 335-0045 et l'un de nos conseillers pourra vous aider.

Comment contacter le service client PCS ?

Si vous avez une question ou un souci, le service client PCS est là pour vous aider. Vous avez 3 possibilités pour nous contacter
Par téléphone : Au 02 335-0045 (9h à 19h du Lundi au Vendredi et de 10h à 17h le Samedi (hors jours fériés) - 0,05€ / mn + coût éventuel d'une communication nationale) Via notre formulaire de contact ici Sur Messenger

SUPPRIMER mon COMPTE

Comment supprimer mon compte ?

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles que vous nous avez communiquées. Pour exercer ce droit et pour toutes questions concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier électronique à l'adresse dpo@creacard.net ou par courrier postal à l'adresse DPO – CREACARD SA, TSA 11765, 75771 PARIS CEDEX 16, en joignant une pièce d'identité.

Pour plus d'informations, retrouvez tous les détails de notre politique de confidentialité sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.mypcs.com/edito/politique-de-confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles/>.